

LE DIRECTEUR
de
l'Office fédéral des
Affaires économiques extérieures
200.5

Berne, le 5 février 1990

Note à M. le Conseiller fédéral JP Delamuraz

Réunion de la Délégation économique
permanente, 1er février 1990

Une importante réunion de la "Permanente" a eu lieu le 1er février, au cours de laquelle les partenaires sociaux ont fait valoir clairement leurs vues au sujet des pourparlers exploratoires EEE. Un rapide tour d'horizon a également eu lieu à propos de l'UR.

En ce qui concerne l'EEE, tenant à confirmer le rôle primordial de la Permanente en tant qu'enceinte faîtière de rencontre entre les associations professionnelles et l'administration, j'ai présenté très ouvertement la situation aux participants sur la base du projet de note d'information au Conseil fédéral que vous avez reçu pour nos discussions de la Maison de Wattwyl du 30 janvier dernier, et sur la base de mon évaluation la plus récente de la situation. J'ai donc tracé un tableau sans complaisance, tout en soulignant les aspects positifs des pourparlers en cours, les difficultés de toute autre alternative et la nécessité, EEE ou non, de ne pas nous barricader derrière nos particularismes.

Je crois que cette franchise a été appréciée et a contribué à dissiper les doutes émis dernièrement sur notre volonté et notre capacité d'informer les milieux intéressés. Faisant preuve de réciprocité, les Associations ont répondu tout aussi franchement.

Le Vorort reste optimiste sur l'issue de l'exercice en cours et compte le répéter lors de sa conférence de presse du 9 février. Il pense toutefois que l'information doit être améliorée, auprès des partis, des milieux concernés, des citoyens et des médias. Le Conseil fédéral doit faire preuve de leadership, fixer de

clairs objectifs. L'adhésion n'en est pas un, et il faut rester dans les limites des besoins réels de notre économie, besoins qui consistent simplement à ne pas être discriminée sur le marché européen. Il faut pour cela viser un rapprochement aussi étroit que possible, et d'ailleurs, selon le Vorort, pour les quatre libertés, il y aura peu d'exceptions à demander; le problème est donc essentiellement institutionnel et politique. En cas d'absolue nécessité, le Vorort ne semble pas avoir d'objections à revenir au processus antérieur, celui de négociations bilatérales et sectorielles avec la Communauté.

Le nouveau Directeur de l'USAM, M. Triponez, a fait des débuts remarquables en se prononçant très fermement sur une base semblable à celle du Vorort, en insistant encore plus sur la nécessité d'informer la base, en jugeant que l'évocation d'une adhésion serait une catastrophe et en demandant que le mandat de négociation soit établi d'entente avec l'économie. L'USAM semble bien avoir retrouvé, sinon un tribun, du moins une direction résolue sur les opinions de laquelle il faudra compter.


Tandis que M. Chapuis, de l'ASB, faisait une intervention pondérée en estimant que le public n'est pas si mal informé au sujet des enjeux de l'EEE et qu'il serait bien temps à l'issue des pourparlers d'établir des scénarios alternatifs en cas de besoin, M. Kappeler, de l'USS, intervint avec son brio habituel pour déclarer que les alternatives n'existaient plus et pour s'inquiéter de ce qui est, selon lui, la coupure psychologique d'avec l'Europe dans laquelle vivrait le peuple suisse.

J'ai conclu en appelant les Associations à continuer à participer au processus d'élaboration de la position suisse au niveau de nos négociations avec nos partenaires de l'AELE, notamment pour les quatre libertés. La Permanente continuera à jouer son rôle d'enceinte de concertation factière continue et les cercles plus larges seront informés, en particulier, par le biais de la Commission consultative pour la politique économique extérieure.

En ce qui concerne l'Uruguay Round, je vous signale la déclaration sans réserve de M. Chapuis en faveur de l'inclusion du secteur financier dans le GATS, l'accord sur les Services, et une discussion sur la question du financement du revenu

pe
✓

paysan par des paiements directs, c'est-à-dire par la fiscalité, en cas d'engagement de réduction des barrières à la frontière. M. Gygi exprimait ses doutes sur les capacités financières de la Confédération à ce sujet, à moins d'introduire la TVA sur les produits alimentaires. M. Lauri, pour sa part, s'est interrogé sur la capacité de la douane à faire face à l'accroissement des importations de particuliers au cas où le différentiel des prix entre les produits alimentaires communautaires et suisses deviendrait vraiment trop grand. On le voit, le fait qu'une solution agricole se dessine au GATT pourrait bien nous apporter, en fait, de nouveaux problèmes.



Franz Blankart

Vu. Mais la base
est de + en +
loin des chefs. L'éli-
tisme de nos métho-
des nous coupe du
peuple. Nous allons
à grands pas vers
l'inevitable refus
populaire.

15.2.90

M